

# OBSERVATOIRE DE L'ACCÈS A L'EAU, L'HYGIÈNE ET L'ASSAINISSEMENT LITTORAL NORD DE LA FRANCE

2022



# SOMMAIRE

## 03 PROPOS INTRODUCTIFS

## 04 PARTIE 1 Contexte

La situation sur le littoral nord de la France  
Méthodologie  
Chronologie

## 06 PARTIE 2 État des lieux des réponses existantes en eau, hygiène, assainissement (EHA)

1. Calaisis
2. Dunkerquois
3. Oustreham
4. Entraves aux réponses associatives

## 15 PARTIE 3 Limites des réponses au regard des droits fondamentaux

Normes de référence et état des besoins en eau,  
hygiène et assainissement

## 16 PARTIE 4 État des lieux de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement

1. Absence de gestion des déchets : une insalubrité forcée
2. Un manque notoire d'accès à l'eau
3. Un accès insuffisant et précaire à l'hygiène corporelle
4. Une quasi-absence d'accès aux toilettes

## 26 PARTIE 5 Conséquences sanitaires du manque d'accès à l'EHA

1. Manque d'accès à l'eau
2. Accès insuffisant à l'hygiène corporelle
3. Absence de toilettes
4. Absence de ramassage d'ordures

# PROPOS INTRODUCTIFS

**D**epuis plus de 30 ans, des personnes en situation d'exil sont présentes sur le littoral nord de la France, à la frontière franco-britannique. Dans l'attente de franchir la frontière pour atteindre le Royaume-Uni, les exilé.e.s survivent dans la zone pendant des périodes allant de quelques jours à plusieurs années, dans des conditions insalubres et indignes. Malgré l'ancienneté de la situation, on constate très peu d'amélioration des conditions de vie du fait de l'immobilisme et du refus d'agir des pouvoirs publics. En matière d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA), la situation sur le littoral nord de la France est de loin la plus critique en France métropolitaine, tant au regard du nombre de personnes "non-raccordées" que de l'absence de prise en charge par les autorités compétentes.

La zone géographique du nord littoral comprend dans ce document les sites d'habitats précaires situés dans le Calaisis (communes de Calais et Coquelles), le Dunkerquois (communes de Loon-Plage, Mardyck, Grande-Synthe, Dunkerque) et sur la commune de Oustreham, territoires situés respectivement dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord et du Calvados. La majorité des sites d'habitats précaires existants dans la zone est mouvante et se déplace au rythme des expulsions menées par les forces de l'ordre, sans nécessairement tenir compte du découpage administratif des communes. Ceci conduit à des rotations fréquentes en termes d'autorités compétentes et de responsabilités associées, auxquelles les associations doivent continuellement s'adapter.

Afin d'objectiver la situation en matière d'accès à l'EHA, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL publie cet observatoire de l'accès aux services de base, qui couvre l'année 2022. Ce rapport, basé sur des données quantitatives et qualitatives collectées par les associations partenaires au niveau local, vise à répondre à la fois au manque de données sur cette zone, à assurer un suivi annuel de l'accès à l'EHA et des conditions de vie, et à développer un plaidoyer pour dénoncer ces situations de non-accès qui se trouvent largement en-deçà des standards humanitaires.

Cet observatoire a été réalisé avec le soutien des partenaires associatifs de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL et de la Coalition Eau sur le nord littoral.

## PARTENAIRES :

**Calais Food Collective, Collective Aid, ECPAT-France, Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, No Border Medics, Project Play, Refugee Women's Center, Roots, Salam Nord/Pas de Calais, Secours Catholique Carits France, Utopia 56 Grande-Synthe, Vents Contraires**



## LA SITUATION SUR LE LITTORAL NORD DE LA FRANCE

Le nombre de personnes exilées présentes en 2022 sur l'ensemble du littoral varie entre plusieurs centaines et 3 000 personnes. On compte une majorité d'hommes seuls, mais aussi des femmes, des enfants et des mineurs non accompagnés (MNA). La plupart de ces personnes sont en transit et leur présence sur le littoral nord varie de quelques jours à plusieurs mois. Les lieux de vie, constitués de tentes ou d'abris de fortune, sont regroupés sur des sites qui varient tant en termes de taille que de densité de population. La typologie des lieux de vie est variée et consiste en des tentes installées dans des champs, forêts, bordures de routes, près d'infrastructures sportives, sous des ponts, près de rivières ou de voie ferrée, etc.

L'emplacement des lieux de vie est soumis aux aléas des fréquentes expulsions par les forces de l'ordre. Pour l'année 2022, au moins 1 741 expulsions de sites d'habitats précaires ont été menées sur le littoral nord, soit 57 dans le Dunkerquois et 1 684 dans le Calais<sup>1</sup>. L'ensemble de ces zones est également caractérisé par un grand nombre de décès à la frontière<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> [https://www.observatoiredesexpulsions.org/storage/wsm\\_publication/8b0prvyMGrER5LrVPID2K9Dx16aNWgY CxYM0yFeU.pdf](https://www.observatoiredesexpulsions.org/storage/wsm_publication/8b0prvyMGrER5LrVPID2K9Dx16aNWgY CxYM0yFeU.pdf)

<sup>2</sup> <https://calaismigrantsolidarity.wordpress.com/deaths-at-the-calais-border/>

## MÉTHODOLOGIE

Les données présentées dans ce document sont issues de sources primaires (observations de terrain, décisions de justice, arrêtés préfectoraux, témoignages) et secondaires. Il convient de souligner la difficulté de collecter des données objectives sur le nord littoral résultant de plusieurs facteurs : faible durée de présence des personnes exilées sur la zone en moyenne, absence de recensements de population par les autorités, difficulté d'accéder aux publics les plus vulnérables, etc.

Ainsi, cet observatoire ne prétend pas à l'exhaustivité ni à la parfaite objectivation de la situation sur le nord littoral. Néanmoins, cette première édition vise à mettre en lumière de grandes tendances en matière d'accès à l'EHA et de souligner l'importance de la production de données sur des contextes très dégradés.

# CHRONOLOGIE

## CALAISIS

**24 octobre 2016**

Démantèlement de la grande jungle de Calais

**26 juin 2017**

Le tribunal administratif (TA) de Lille saisi par des associations et personnes exilées enjoint au préfet du Pas-De-Calais et à la commune de Calais de créer des points d'eau, des latrines et des douches à proximité des lieux de vie<sup>6</sup>

**31 juillet 2017**

Suite à l'appel interjeté par les pouvoirs publics, le Conseil d'État donne raison aux requérants et enjoint le préfet à l'installation de blocs sanitaires mobiles<sup>7</sup>

**31 juillet 2018**

Saisi par plusieurs associations en référé pour demander l'amélioration du dispositif EHA existant, le TA de Lille retient les améliorations réalisées et enjoint au préfet du Pas-de-Calais la mise en place de mesures complémentaires (dont un plus grand nombre de toilettes)<sup>1</sup>

## DUNKERQUOIS

**10 avril 2017**

Incendie du camp de la linière à Grande-Synthe

**9 mai 2019**

Saisi par plusieurs associations en référé pour demander notamment l'amélioration de l'accès à l'EHA, le TA de Lille rejette la requête<sup>2</sup>

**21 juin 2019**

Saisi en appel par plusieurs associations, le Conseil d'état enjoint à la préfecture du Nord d'installer des points d'eau, douches et sanitaires à proximité du gymnase de l'Espace jeunes du Moulin<sup>3</sup>

**Septembre 2019**

Fermeture du gymnase

**Mars 2020**

Les préfets du Nord et du Pas-De-Calais annoncent un ensemble de "mesures de protection pour les populations migrantes et de soutien aux opérateurs et associations"<sup>4</sup>

**Octobre 2021**

Déplacement du lieu de vie sur la propriété du Grand Port Maritime de Dunkerque > Aucun accès à l'eau ou à des sanitaires depuis

## OUISTREHAM

**24 octobre 2016**

Démantèlement de la grande jungle de Calais > installation de personnes à Ouistreham

**14 décembre 2017**

Le TA de Caen rejette un référé-liberté déposé par plusieurs associations pour demander un accès à l'eau et à la nourriture organisé par les autorités

**Mars 2020**

Dans le sillage des mesures de confinement, un centre d'hébergement est ouvert à Tailleville et le campement est détruit

**Mai 2020**

Fermeture du centre d'hébergement et réinstallation des exilés sur un campement chemin de Halage

**2020 à 2022**

Le syndicat régional des Ports de Normandie dépose plusieurs demandes auprès du TA, du TJ de Caen et du Conseil d'état pour obtenir l'expulsion du lieu de vie. Les différents juges saisis rejettent les demandes au motif que l'entité ne justifie de la propriété de la parcelle concernée

**2 juin 2023**

Le TA de Caen, saisi en référé par des associations et personnes exilées, enjoint à la commune de Ouistreham et au préfet du Calvados d'installer des points d'eau et d'assurer l'accès à des douches et des toilettes à proximité immédiate du campement<sup>5</sup>

**3 juillet 2023**

Sur appel de la commune et du ministère de l'Intérieur, le Conseil d'État confirme la décision du TA de Caen<sup>6</sup>

<sup>3</sup> Tribunal administratif de Lille, ordonnance du 31 juillet 2018, n°1806567

<sup>4</sup> Tribunal administratif de Lille, ordonnance du 9 mai 2019, n°1903679

<sup>5</sup> Conseil d'État, juge des référés, 21 juin 2019, n°431115

<sup>6</sup> [https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hautes-de-france/content/download/67845/443325/file/200317\\_cp\\_r\\_mesures%20de%20protection%20des%20populations%20migrantes%20et%20de%20soutien%20aux%20op%C3%A9rateurs%20et%20associations.pdf](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hautes-de-france/content/download/67845/443325/file/200317_cp_r_mesures%20de%20protection%20des%20populations%20migrantes%20et%20de%20soutien%20aux%20op%C3%A9rateurs%20et%20associations.pdf)

<sup>7</sup> Tribunal administratif de Caen, 2 juin 2023, n°2301351

<sup>8</sup> Conseil d'État, juge des référés, 3 juillet 2023, n°475136

## 2 • ÉTAT DES LIEUX DES RÉPONSES EXISTANTES EN EAU, HYGIÈNE, ASSAINISSEMENT (EHA)

### CALAISIS



#### EAU

##### RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

- **2 fontaines publiques sont accessibles de manière continue et gratuite sur le territoire de la commune.**
- **Des distributions mobiles d'eau sont effectuées par La Vie Active, association mandatée par l'État (mises en place en 2018 en raison d'une condamnation de la mairie de Calais et de la préfecture du Pas-de-Calais en 2017 par le Conseil d'État<sup>9</sup>).**
  - » La Vie Active distribue quotidiennement de l'eau en des lieux variables. L'association effectue des distributions ponctuelles de jerrycans, à une fréquence non-communiquée.

<sup>9</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000035369315>

##### RÉPONSES ASSOCIATIVES

- **Cuves d'eau sur certains lieux de vie.**
  - » Depuis 2020, l'association Calais Food Collective (CFC) fournit un accès à l'eau aux personnes exilées via des cuves placées aux entrées des lieux de vie.
  - » Remplissage une à plusieurs fois par jour (augmentation en période estivale et en fonction du nombre de personnes présentes sur les sites).
- **Distributions de jerrycans remplis et de bouteilles d'eau en fonction des conditions météorologiques (fortes chaleurs) ou sur les lieux de vie sur lesquels des cuves ne peuvent être installées en raison des contraintes topographiques ou du risque de dégradation par des tiers, notamment dans le centre-ville de Calais.**



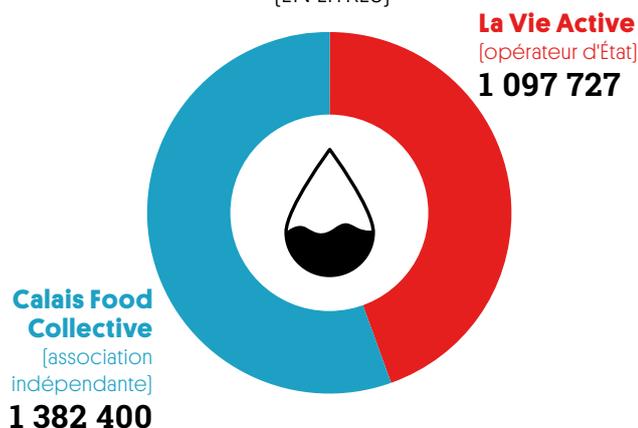
## L'ACTIVITÉ DE CFC EN 2022

- 5 cuves sur 5 à 6 lieux de vie différents (une cuve par lieu de vie).
- 1 382 400 litres d'eau distribués dans le Calaisis.

En juillet 2022, 181 540 litres d'eau ont été distribués par Calais Food Collective et 91 414 litres par La Vie Active. Au total, sur l'année 2022, l'approvisionnement en eau réalisé par La Vie Active et Calais Food Collective s'élevait à plus de 2 millions de litres.

## QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE À CALAIS EN 2022

(EN LITRES)



Cuve d'eau de "Coquelles" de l'association Calais Food Collective (CFC), lors du réapprovisionnement en eau de la cuve, Avril 2022



## HYGIÈNE CORPORELLE

### RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

#### Douches

- 0 dispositif de douches publiques.
- Un service de douches à destination des personnes exilées est géré par La Vie Active depuis 2018.
  - » Ouvert 5 jours par semaine sur des créneaux très restreints.
  - » Nombre de douches non communiqué.
  - » Durée de la douche de 8 minutes par personne.
  - » Distribution de produits d'hygiène corporelle sur le lieu.
  - » Accès via des navettes gratuites avec des points précis de ramassage.

#### Hygiène du linge

- En matière de lavage du linge, il existe plusieurs laveries payantes à Calais : 4 sont situées dans le centre-ville dont une seule ouverte 24h/24.

### RÉPONSES ASSOCIATIVES

- Le Secours Catholique dispose d'un accueil de jour dans le centre-ville de Calais (ouvert 3 jours par semaine de 13h30 à 17h).
  - » Des douches sont accessibles uniquement pour les femmes.
  - » Le lieu dispose de robinets avec des éviers dans les sanitaires utilisés pour la petite hygiène et le lavage du linge (à la main et à l'eau froide).
  - » Mise à disposition de produits d'hygiène corporelle, de lessive et de seaux par l'association > Ce dispositif palliatif permet chaque jour à 30 à 70 personnes de laver leur linge.
- Quelques citoyens solidaires lavent le linge de personnes exilées à leur domicile.



## TOILETTES

### RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

- 7 toilettes publiques (en majorité dans le centre-ville)<sup>10</sup>.
- Infrastructures gérées par La Vie Active : 22 toilettes chimiques de chantier à proximité du lieu de vie dit "Hospital" + 8 toilettes chimiques de chantier situées rue des huttes avec robinet à proximité directe.
  - » Infrastructures parfois déplacées sans information préalable.
  - » Séparation entre les toilettes pour femmes et celles pour hommes.

### RÉPONSES ASSOCIATIVES

- 6 cabines de toilettes à l'accueil de jour du Secours Catholique.

<sup>10</sup> <https://www.toilettespubliques.net/calais.html>



## RAMASSAGE DES DÉCHETS

### RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

- Absence de ramassage systématique des ordures sur les lieux de vie.
- Absence de bennes et bacs de ramassages.
- Absence de distributions de sacs poubelles.

De manière générale, l'intervention ponctuelle des services de ramassage des ordures est conditionnée à des sollicitations par les associations.

### RÉPONSES ASSOCIATIVES

- Distributions ponctuelles de sacs poubelles par certaines associations.
- Campagnes associatives et citoyennes ponctuelles de ramassage des déchets.



# DUNKERQUOIS



EAU

## RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

- Aucune réponse institutionnelle.
- Aucune fontaine publique dans la zone où vivent les personnes exilées.

## RÉPONSES ASSOCIATIVES

- **Cuves d'eau sur le lieu de vie principal.**
  - » L'association Roots propose un approvisionnement par cuves d'eau remplies plusieurs fois par jour.
- **Distribution ponctuelle de jerrycans et bouteilles d'eau.**
- **Apport ponctuel de réservoirs d'eau lors d'activités associatives (par ex. Project Play lors de ses activités avec les enfants).**
- **Fourniture ponctuelle de contenants (jerrycans) pour le stockage de l'eau.**



Cuves d'eau et rampe de robinets sur le lieu de vie du "terrain de cross", Dunkerque, 2022

## L'ACTIVITÉ DE ROOTS EN 2022

- **5 cuves avec rampes de robinets sur le lieu de vie principal.**
- **14 000 litres d'eau distribués chaque jour en période estivale / 6 000 en période hivernale.**
- **Plus de 2 millions de litres fournis (tous usages confondus).**





Cabines de douches construites par l'association Roots, été 2022



## HYGIÈNE CORPORELLE

### RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

#### Douches

- **0 dispositif de douches publiques sur la commune.**
- **Mise à disposition par la mairie de Grande-Synthe depuis 2021 d'un gymnase, utilisé par l'association Refugee Women's Center.**
  - » L'association organise un après-midi par semaine des créneaux de douches réservés aux femmes et leurs enfants.
  - » Aucune solution institutionnelle n'existe pour les hommes et les MNA.

#### Hygiène du linge

- **Aucune infrastructure à proximité du lieu de vie.**

### RÉPONSES ASSOCIATIVES

#### Douches

- **Douches auto-construites sur le lieu de vie.**
  - » L'association Roots propose des douches auto-construites sur le lieu de vie principal. L'eau est chauffée sur place via un système de chaudière à gaz.
  - » Disponible 4 jours par semaine, de 10h30 à 15h30 (environ 60 douches réalisées par créneau), dont des créneaux spécifiques pour les femmes et les enfants.
  - » Les mineurs non accompagnés se douchent généralement à la fin de la journée ou pendant les créneaux destinés aux hommes.
- **Camion-douche sur le lieu de vie (période hivernale).**
  - » De novembre 2021 à mars 2023, l'association Help 4 Dunkerque proposait un accès à 4 douches dans un camion conduit directement sur le lieu de vie, à raison de deux jours par semaine, de 9 à 17 heures.
- **Initiatives citoyennes ponctuelles.**
  - » Depuis mars 2020, un citoyen solidaire propose des douches dans son camping-car sur le lieu de vie à raison d'un à deux jours par semaine, permettant à environ 30 à 35 personnes de se doucher à l'eau chaude chaque jour de présence. En 2022, 1 200 personnes ont pris une douche grâce à son dispositif.

#### Hygiène du linge

- **Absence de laveries à proximité du lieu de vie.**
- **Quelques citoyens solidaires lavent le linge de personnes exilées à leur domicile.**



## TOILETTES

### RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

- Environ 10 toilettes publiques sur le territoire de la commune de Dunkerque<sup>11</sup>.
- 1 toilette publique sur la commune de Grande-Synthe<sup>12</sup>.
- Toilettes gratuites au centre commercial Auchan à 3,5 kilomètres du lieu de vie.

### RÉPONSES ASSOCIATIVES

- Toilettes auto-construites sur le lieu de vie.
- Distributions ponctuelles d'articles d'hygiène (papier toilette, mouchoirs).

<sup>11</sup> <https://www.toilettespubliques.fr/ville/dunkerque/>

<sup>12</sup> Ibid.



## RAMASSAGE DES DÉCHETS

### RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

- 1 benne de ramassage des ordures à l'entrée du lieu de vie.
- Collecte irrégulière des déchets par les services compétents sur sollicitation des associations.

### RÉPONSES ASSOCIATIVES

- Distribution ponctuelle de sacs poubelles.
- Organisation de campagnes de ramassage des déchets avec les personnes exilées.



# OUISTREHAM



## EAU

### RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

- **Les seuls robinets existants sont situés à proximité des toilettes publiques sur la commune.**

### RÉPONSES ASSOCIATIVES

- **1 cuve d'eau sur le lieu de vie.**
  - » L'association Vents Contraires effectue le remplissage de la cuve d'eau deux fois par semaine.

#### L'ACTIVITÉ DE VENTS CONTRAIRES EN 2022

- **14 000 litres d'eau acheminés sur le lieu de vie.**



## HYGIÈNE CORPORELLE

### RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

#### Douches

- **Aucune infrastructure de douches publiques.**
- **Des douches sont mises à disposition au centre d'accueil de jour du CCAS de Caen "La Boussole".**

#### Hygiène du linge

- **Des lave-linges et sèche-linges sont disponibles à l'accueil de jour de "La Boussole".**

### RÉPONSES ASSOCIATIVES

#### Douches

- » 2 douches de camping démontables sur le lieu de vie.
- » Créneaux 2 fois par semaine assurés par l'association Vents Contraires.
- » Fourniture de produits d'hygiène.
- » 237 douches prises via ce dispositif entre septembre et décembre 2022.

#### Hygiène du linge

- **Camion utilitaire avec lave-linge proposé par l'association Vents Contraires.**
  - » Disponible 2 à 3 fois par semaine.
  - » 5 cycles de lavage par distribution.

*Cabines de douches construites par l'association Roots dans le Dunkerquois*





## TOILETTES

### RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

- 5 toilettes publiques sur la commune (aucune à proximité du lieu de vie).

### RÉPONSES ASSOCIATIVES

- Aucune réponse associative.



## RAMASSAGE DES DÉCHETS

### RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

- 3 bacs roulants à l'entrée du lieu de vie.
- Collecte des déchets régulière par les services compétents.

### RÉPONSES ASSOCIATIVES

- Aucune réponse associative.



# ENTRAVES AUX RÉPONSES ASSOCIATIVES



## BARRIÈRES PHYSIQUES

Sur plusieurs lieux de vie dans le nord littoral, les services de l'État et des municipalités recourent à diverses méthodes pour entraver physiquement l'accès des associations et de leurs véhicules aux lieux de vie : labourage des parcelles, déplacement forcé des personnes exilées sur des lieux pas ou peu accessibles, installation de blocs de béton et de rochers sur les routes et autres espaces publics afin d'empêcher les associations d'accéder aux lieux et ainsi d'assurer l'approvisionnement en eau des personnes.



## DESTRUCTION DÉLIBÉRÉE D'INFRASTRUCTURES TEMPORAIRES

Les infrastructures visant à améliorer l'accès à l'eau des personnes exilées font régulièrement l'objet de dégradations et de destructions de la part des forces de l'ordre et des riverains. à Calais, les cuves d'eau installées par CFC sont régulièrement vandalisées. Au cours de l'été 2022, 4 cuves ont ainsi été endommagées en l'espace d'un mois, à l'aide de couteaux, perceuses, etc., représentant un coût conséquent pour l'association et une rupture d'accès à l'eau pour les personnes exilées. Malgré le dépôt de plusieurs plaintes, aucune réponse n'a été apportée à ce jour par les autorités compétentes.

En 2022, les associations locales ont recensé :

- 5 vols de cuves à Dunkerque et 3 à Calais
- 15 actions de vandalisme envers les cuves d'eau à Dunkerque et 10 à Calais



## BARRIÈRES ADMINISTRATIVES ET CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ

Les bénévoles d'associations témoignent faire régulièrement l'objet d'intimidations policières, de contrôles et de verbalisations abusifs ainsi que de fouilles de leurs véhicules.

De janvier à décembre 2022, au moins 273 intimidations de bénévoles toutes associations confondues ont été enregistrées par Human Rights Observers à Calais, soit près d'une par jour. à titre d'exemple, pour le seul mois de septembre 2022, les bénévoles du Calais Food Collective ont été victimes de 6 intimidations, soit 1 toutes les 5 jours.

Par ailleurs, entre septembre 2020 et août 2022, 24 arrêtés renouvelés presque chaque mois ont été adoptés par la préfecture du Pas-de-Calais afin d'interdire la distribution d'eau et de nourriture sur plus de 30 sites de la commune de Calais, sous peine d'une amende de 135 euros.

# 3 • LIMITES DES RÉPONSES AU REGARD DES DROITS FONDAMENTAUX



## NORMES DE RÉFÉRENCE ET ÉTAT DES BESOINS

### EN EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

Le droit à l'eau et à l'assainissement, tel que défini par l'ONU, s'apprécie sur la base de 5 critères<sup>13</sup> :

- La disponibilité et la continuité de l'accès
- L'accessibilité physique
- L'accessibilité économique
- La qualité et la sûreté de l'accès
- L'acceptabilité, la dignité et l'intimité de l'accès

En France, en 2022, outre des normes concernant la qualité de l'eau, aucun indicateur normatif n'existait pour définir un accès suffisant et digne à l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

L'absence en France de standards normatifs objectifs permettant de définir l'accès à l'eau et l'assainissement est à déplorer. En effet, outre les textes cités ci-contre qui sont par ailleurs extrêmement récents, il n'existe aucune norme législative auxquelles peuvent recourir les personnes sans accès à ces services ou ayant un accès insuffisant pour faire valoir leurs droits à l'eau et à l'assainissement. De plus, l'absence de standards français en la matière contraint les acteurs du secteur à se baser par défaut sur des référentiels non adaptés au contexte français, telles que les normes humanitaires SPHERE qui sont des normes urgentistes adaptées seulement à des contextes de crise et non à des situations systémiques comme celle présente sur le territoire du nord littoral.

<sup>13</sup> Rapport-leo-heller-cooperation-au-developpement-et-la-realisation-des-droits-humains-a-leau-et-l'assainissement-2016.pdf (coalition-eau.org)



## FOCUS LES NOUVELLES NORMES FRANÇAISES EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'EAU

L'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022<sup>14</sup> et le décret n°2022-1721 du 29 décembre 2022<sup>15</sup> sont venus transposer les dispositions de l'article 16 de la directive européenne 2020/2184 dite directive "Eau potable"<sup>16</sup>.

Ces textes constituent la première reconnaissance en droit français de la précarité d'accès à l'eau potable pour les personnes "non-raccordées". Parmi les nouvelles dispositions législatives, l'article L.1321-1-A du Code de la santé publique dispose que :

**"Art. L. 1321-1 A.-Toute personne bénéficie d'un accès au moins quotidien à son domicile, dans son lieu de vie ou, à défaut, à proximité de ces derniers, à une quantité d'eau destinée à la consommation humaine suffisante pour répondre à ses besoins en boisson, en préparation et cuisson des aliments, en hygiène corporelle, en hygiène générale ainsi que pour assurer la propreté de son domicile ou de son lieu de vie."**

Ces textes viennent également désigner les autorités compétentes en matière d'accès à l'eau des personnes non-raccordées (mairies et intercommunalités), ainsi qu'une quantité minimale d'eau vitale nécessaire quotidiennement à chaque personne pour répondre à ses besoins de base.

Pour plus d'informations, [https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2023/03/Article-decryptage-transposition-directive-eau-potable\\_2023.pdf](https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2023/03/Article-decryptage-transposition-directive-eau-potable_2023.pdf)

<sup>14</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046780481>

<sup>15</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046837783>

<sup>16</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TX1/PDF/?uri=CELEX:32020L2184>

	Eau potable	Douches	Lavage du linge	Toilettes	Ramassage des ordures
Normes législatives françaises actualisées en 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 50 et 100L par jour et par personne<sup>17</sup></li> <li>• Accès au domicile ou lieu de vie ou à défaut, au plus proche<sup>18</sup></li> </ul>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Préconisations associatives des ONG françaises <sup>19</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 personnes maximum par robinet</li> <li>• Accès à 200 mètres maximum du lieu de vie</li> <li>• Trajet sécurisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 cabine pour 20 personnes minimum</li> <li>• Verrou et éclairage</li> <li>• Séparation par genre</li> <li>• À 50 mètres maximum du lieu de vie</li> <li>• Trajet sécurisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 station de lavage minimum du linge pour 50 personnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 cabine pour 20 personnes minimum</li> <li>• Verrou et éclairage</li> <li>• Séparation par genre</li> <li>• À 50 mètres maximum du lieu de vie</li> <li>• Trajet sécurisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Benches de ramassage à 200 mètres maximum du lieu de vie</li> <li>• Collecte régulière</li> <li>• Distribution de poubelles et sacs poubelles adaptés</li> </ul>

<sup>17</sup> Code de la santé publique article R.1321-1A

<sup>18</sup> Idem

<sup>19</sup> Les préconisations associatives en matière de standards sont regroupées dans la Note de positionnement de la Coalition Eau <https://www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/note-de-positionnement-indicateurs-de-droit-a-leau.pdf> ainsi que dans la FAQ publiée par SOLIDARITÉS INTERNATIONALE et la DIHAL [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/10/faq\\_si\\_acces\\_a\\_leau.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/10/faq_si_acces_a_leau.pdf)

# 4 • ÉTAT DES LIEUX DE L'ACCÈS À L'EAU, L'HYGIÈNE ET L'ASSAINISSEMENT

**L'analyse de l'accès à un ramassage des déchets, de l'eau, des douches et des toilettes** au regard des critères fixés par l'ONU démontre une violation manifeste des droits humains à l'eau et l'assainissement tels que reconnus au niveau international, de même qu'un non-respect des normes françaises en la matière.

- **Disponibilité et continuité**
- **Accessibilité physique**
- **Accessibilité économique**
- **Qualité et sûreté**
- **Acceptabilité**

## 1. ABSENCE DE GESTION DES DÉCHETS : UNE INSALUBRITÉ FORCÉE

Sur l'ensemble des lieux de vie sur le nord littoral, on constate des conditions de vie insalubres, aggravées par l'absence de ramassage des déchets par les services compétents.

Ces éléments conduisent ainsi à des amoncellements de déchets en plein air sur les lieux de vie.

Dans le Calaisis, il existe une distance

importante entre les lieux de vie des exilé.es et les poubelles disponibles qui sont pour la très grande majorité situées en centre-ville. à Dunkerque, la contenance de l'unique benne à ordures présente à proximité du site est largement insuffisante au regard du nombre de personnes.

De plus, même lorsque des poubelles se trouvent à l'entrée des lieux de vie, l'étendue géographique

de ces derniers rend ces dispositifs inaccessibles à un grand nombre de personnes, dont les tentes sont disposées à plusieurs centaines de mètres de l'entrée du lieu.

Par ailleurs, on constate sur la majorité de la zone une absence de ramassage régulier des ordures par les services compétents. Les équipes de ramassage n'interviennent la plupart du temps que suite à des sollicitations des associations.

La typologie des sols constitue une difficulté supplémentaire qui vient entraver l'accès au service urbain de collecte des ordures. Autant de choses qui conduisent à des amoncellements de déchets en plein air sur les lieux de vie.

Enfin, aucune distribution de sacs poubelles n'est effectuée par les autorités ; ce manque de matériel influant inévitablement sur l'insalubrité des lieux de vie et de l'environnement.



## 2. UN MANQUE NOTOIRE D'ACCÈS À L'EAU

### UN ACCÈS À L'EAU INSUFFISANT ET DISCONTINU

à Calais, l'accès à de l'eau est discontinu en raison de l'absence de points d'eau publics en nombre suffisant à proximité directe de chaque lieu de vie. On retrouve le même problème à Ouistreham : le seul robinet public de la commune est affecté aux besoins du cimetière municipal, ce qui fait obstacle à ce qu'il puisse être utilisé pour l'accès à l'eau des personnes exilées. De plus, les points d'eau disponibles dans les toilettes publiques ne permettent pas de remplir des contenants (bouteilles, jerrycans) du fait de leur taille.

à Calais, une association est mandatée par la préfecture pour distribuer de l'eau potable, il s'agit de La Vie Active (LVA). Néanmoins, ses horaires restreints et uniquement en journée ne permettent pas d'assurer un accès continu à l'eau pour les personnes. Dans le Dunkerquois et à Ouistreham, les dispositifs d'accès à l'eau reposent tous sur des associations bénévoles.

Si le remplissage de cuves d'eau sur les lieux de vie, par les associations CFC dans le Calais, Roots à Dunkerque et Vents Contraires à Ouistreham, permettent d'améliorer la continuité de l'accès, cette solution ne permet cependant pas d'assurer un accès sans rupture. En effet, les contraintes logistiques, humaines et financières des associations limitent leurs marges de manœuvre ; de fait, les ruptures d'accès à l'eau sont fréquentes, notamment le soir et la nuit.

Les associations travaillant avec les enfants soulignent qu'ils se plaignent régulièrement de la soif auprès de leurs équipes.

La quantité d'eau mise à disposition par les institutions via les distributions de La Vie Active à Calais est largement insuffisante comparé aux besoins et au regard des nouvelles normes réglementaires. On constate que les solutions palliatives mises en œuvre par les associations ne permettent pas non plus d'atteindre des volumes suffisants pour répondre aux besoins de base.

Par ailleurs, la continuité de l'accès à l'eau est entravée par les difficultés pour les personnes de stocker l'eau qu'elles récupèrent lors des distributions ou auprès des points d'eau associatifs. En effet, l'association La Vie Active ne distribue pas systématiquement de contenants et les distributions associatives restent insuffisantes du fait de leur manque de moyens et de la fréquente disparition des jerrycans (perte, saisie par les forces de police lors des expulsions, destruction, etc.)

#### PAROLE DES PREMIERS CONCERNÉS

Pour avoir accès à de l'eau pour boire, **Sabah**, jeune homme de 22 ans, rencontré à Loon-Plage en décembre 2022, explique acheter des bouteilles au supermarché moyennant 5 à 6 kilomètres de marche, et utiliser l'eau du canal à proximité qu'il stocke dans des bouteilles vides lorsqu'il ne peut plus acheter d'eau en bouteille.

**En raison des barrières d'accès décrites ci-dessus,  
les personnes sont contraintes de trouver des moyens alternatifs  
pour accéder à de l'eau**



**Achat d'eau en bouteille  
qui engendre un coût financier  
important**



**Utilisation dangereuse  
et puisage dans le canal  
(risques physiques et sanitaires)**



**Puisage auprès d'infrastructures  
non prévues à cet effet  
(risques physiques et juridiques)**

## DES DÉFAUTS D'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

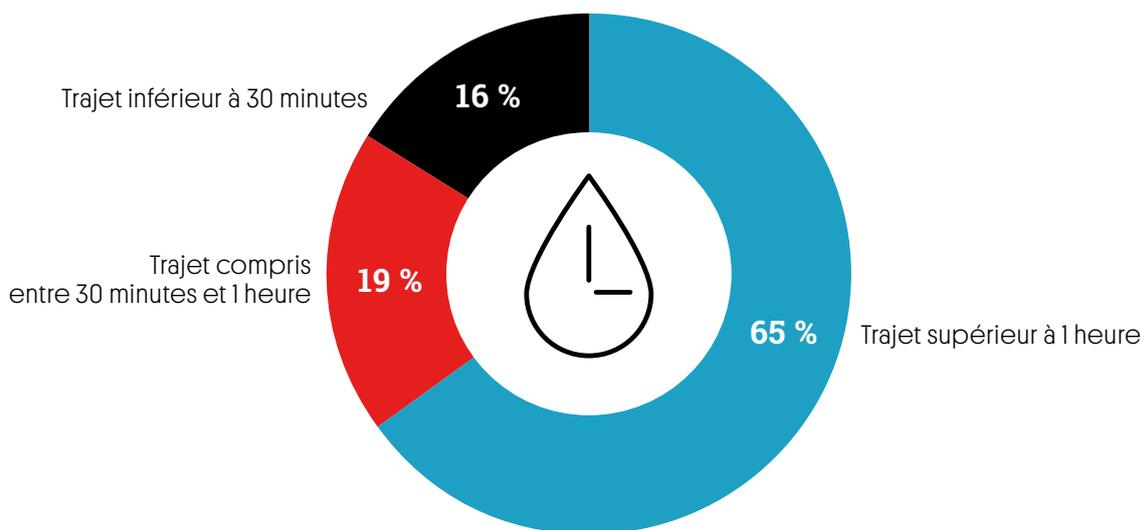
à Calais, les distributions d'eau institutionnelles ne desservent pas l'ensemble des lieux de vie, ce qui entraîne une réelle barrière d'accès à l'eau. Entre janvier et mai 2022 en moyenne, plus de 20 % des personnes exilées présentes à Calais (soit plus de 300 personnes) vivaient à plus de 500 mètres d'une distribution d'eau.

Dans le Dunkerquois, la majorité des personnes présentes sur le lieu de vie principal en 2022 ont accès à l'eau à moins de 200 mètres de leur tente, grâce à l'intervention d'associations non mandatées par l'État. Néanmoins, certaines personnes vivant notamment dans les zones boisées aux alentours se trouvent contraintes de marcher de plus longues distances pour accéder à la cuve d'eau la plus proche.

à Ouistreham, le robinet du cimetière évoqué précédemment est situé à près de 3 kilomètres du lieu de vie soit 45 minutes à pied, ce qui rend difficile voire impossible le transport d'eau jusqu'au lieu de vie. Le point d'eau le plus proche (dans des toilettes publiques) est quant à lui situé à plus de 15 minutes à pied.

Ces temps de marche sont toujours à analyser en prenant en compte le port de charges lourdes (jerrycans, bouteilles d'eau) ramenées jusqu'aux lieux de vie, qui impacte notamment les personnes les plus vulnérables.

### DURÉE DU TRAJET ALLER-RETOUR POUR ACCÉDER À UNE DISTRIBUTION D'EAU DE LA VIE ACTIVE À CALAIS, JUIN 2022



Source : données associatives

## L'OBSTACLE DE L'ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE

Si les dispositifs proposés par les associations sont gratuits, ce n'est pas le cas des solutions alternatives telles que l'achat d'eau en bouteille.

La très grande majorité des personnes exilées ne disposant d'aucun revenu économique, l'achat d'eau en supermarché représente une charge financière importante pour des personnes en situation d'extrême précarité. En effet, l'eau en bouteille coûte de 100 à 300 fois plus cher que l'eau du robinet<sup>20</sup>.

<sup>20</sup><https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/usages-consommation-conseils/pourquoi-les-francais-boivent-de-plus-en-plus-de-leau-du-robinet/>

## QUALITÉ ET SÛRETÉ : EAU NON POTABLE ET ACCÈS DANGEREUX

Dès lors qu'un accès à l'eau à proximité immédiate du lieu de vie n'est pas assuré, on constate une mise en danger physique quasi-systématique lors du trajet jusqu'à la ressource. Ainsi, les corvées d'eau s'effectuent la plupart du temps via de longs trajets à pied le long de routes départementales, sans trottoir ni éclairage, ainsi que des traversées de route dangereuses (sans passages piétons ni feux de circulation).

De surcroît, ces corvées d'eau exposent à des risques d'emprise, d'exploitation, de violences ou encore au risque d'être repéré par les forces de l'ordre. Les femmes et les mineurs sont particulièrement vulnérables dans ces situations.

Enfin, qu'il s'agisse des distributions par l'association opératrice d'État ou par des associations indépendantes, les modalités de transport de l'eau destinée à la boisson compliquent le maintien de la qualité de cette eau du point de remplissage jusqu'à la consommation effective par les personnes (le moyen le plus sûr, fiable et économique permettant de garantir la qualité d'une eau distribuée étant le raccordement au réseau d'eau potable). En effet, le transport et le stockage de l'eau dans des contenants non protégés impacte négativement la potabilité de l'eau.

## ACCEPTABILITÉ

L'utilisation de sources d'eau alternatives et de contenants sales par les personnes entraîne des complications en termes d'acceptabilité : couleur, odeur, goût sont autant de barrières d'accès qui peuvent limiter le recours aux sources d'eau disponibles. Le recours aux solutions

Enfin, le recours contraint à des solutions d'approvisionnement alternatives, notamment la consommation d'une eau de canaux ou de rivières, peut entraîner le développement de maladies hydriques dangereuses.

La situation de Calais possède des risques spécifiques en termes de sécurité des personnes exilées. En effet, les modalités de distribution d'eau par La Vie Active créent un risque indéniable pour les personnes en ce qu'elles imposent la présence systématique des forces de l'ordre. Dans un contexte où les violences policières à l'encontre des exilé.e.s sont fréquentes et ont été maintes fois dénoncées par les associations<sup>21</sup> et le Défenseur des Droits<sup>22</sup>, cette présence est à même de dissuader les personnes exilées d'accéder à cette ressource vitale. L'accès à de l'eau potable fournie par l'État à Calais comporte donc systématiquement un risque d'intimidation ainsi que de violences physiques et psychologiques.

<sup>21</sup> [https://humanrightsobservers.org/wp-content/uploads/2022/07/Annual-Report-2021.pdf#new\\_tab](https://humanrightsobservers.org/wp-content/uploads/2022/07/Annual-Report-2021.pdf#new_tab)

<sup>22</sup> [Rapport\\_calais-num-14.12.18.pdf\(defenseurdesdroits.fr\)](#)

proposées par les associations est également limité par les conditions météorologiques, l'eau mise à disposition dans les cuves étant très froide l'hiver et très chaude l'été, entraînant parfois une non-utilisation.

*Cuves d'eau de l'association CFC dans le Calaisis*



### 3. UN ACCÈS INSUFFISANT ET PRÉCAIRE À L'HYGIÈNE CORPORELLE

#### DES BARRIÈRES PHYSIQUES D'ACCÈS ET UNE ABSENCE DE CONTINUITÉ

Bien que le Calais soit le seul territoire de la zone étudiée sur lequel il existe des infrastructures de douches dédiées aux personnes exilées, la possibilité de se laver fait l'objet de barrières physiques d'accès. En effet, le dispositif de douches géré par l'opérateur d'état La Vie Active est accessible uniquement par des navettes spécifiques : il a été rapporté aux associations que l'accès est conditionné à la venue via ces navettes sous peine de se voir refuser l'entrée. Il existe trois points de ramassage qui ne se trouvent pas à proximité de chacun des lieux de vie.

En juillet 2022, 71 % des personnes exilées habitant sur les lieux de vie à Calais devaient marcher entre 15 et 30 minutes pour se rendre à un point de ramassage pour accéder aux douches. Aucune donnée publique n'est disponible concernant le temps d'attente au point de ramassage. Pour ce qui concerne les douches auxquelles les femmes peuvent avoir accès : il faut compter en moyenne 1h de marche entre chaque lieu de vie et l'accueil de jour du Secours Catholique.

De la même manière que pour les distributions d'eau, l'accès à des infrastructures de douches à Calais est conditionné aux horaires d'ouverture du lieu où est situé le dispositif ainsi qu'aux créneaux de ramassage par les navettes. La disponibilité et la continuité des solutions proposées par les associations (uniquement disponibles pour les femmes) est également restreinte aux horaires d'ouverture de l'accueil de jour.

Ces barrières d'accès limitent le recours à ces solutions : selon le préfet du Pas-de-Calais, seules 110 douches seraient prises quotidiennement pour une capacité de 200<sup>23</sup>.

Cette absence d'accès continu aux services de douche est un problème que l'on retrouve également à Dunkerque et à Ouistreham. La seule réponse institutionnelle à Dunkerque consiste en un seul créneau de douches proposé, un après-midi par semaine. De plus, ce créneau étant réservé aux femmes et aux enfants, aucune solution n'existe pour les hommes qui sont contraints de se laver à l'aide des lavabos.

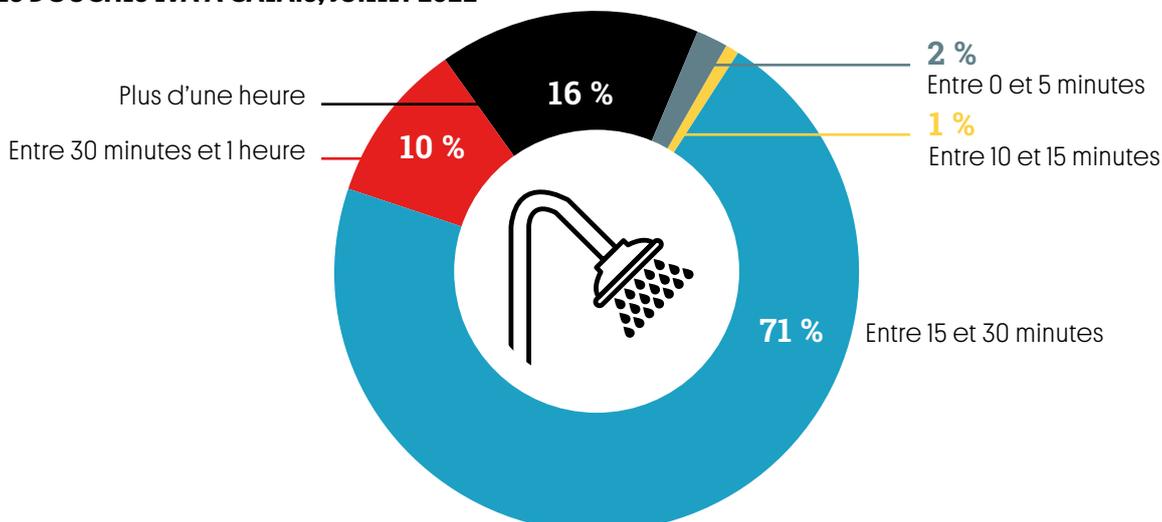
Le gymnase mis à disposition par la mairie de Grande-Synthe se situe à plus de 5 kilomètres du lieu de vie en 2022, et n'est pas desservi par les transports en commun (l'arrêt de bus le plus proche se trouve à 40 minutes de marche). Ainsi, les infrastructures disponibles ne sont pas accessibles en pratique par les personnes exilées sans l'intervention d'une association indépendante, ce qui démontre l'insuffisance de la réponse des autorités compétentes.

<sup>23</sup> La Voix du Nord, "Migrants à Calais: l'État évoque la possibilité d'un point d'eau supplémentaire", Octobre 2022, <https://www.lavoixdunord.fr/1241565/article/2022-10-15/migrants-calais-l-etat-evoque-la-possibilite-d-un-point-d-eau-supplementaire>

#### PAROLE DES PREMIERS CONCERNÉS

En décembre 2022, **Osman**, jeune homme rencontré à Calais, explique qu'il lave son corps dans le lavabo du Secours Catholique et qu'il n'y a pas d'eau chaude.

#### TEMPS DE TRAJET ENTRE CHAQUE LIEU DE VIE ET LES POINTS DE RAMASSAGES DES DOUCHES LVA À CALAIS, JUILLET 2022



Source : données associatives

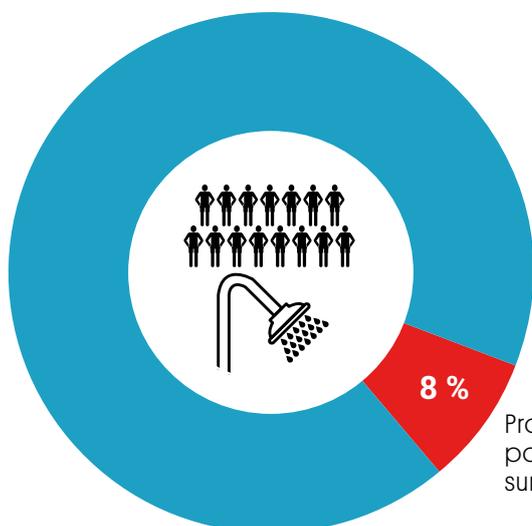
La Croix Rouge prend en charge les allers-retours pour les mineurs isolés. L'association Refugee Women's Center propose des trajets en véhicule entre le lieu de vie et le gymnase mais souligne ne pouvoir couvrir que 25 % des besoins observés.

Les dispositifs palliatifs proposés par les associations, tel que Roots à Dunkerque, ne permettent pas à l'ensemble des personnes exprimant ce besoin de prendre une douche. Ainsi, les associations témoignent recevoir énormément de demandes sans avoir la capacité d'y répondre.

à Ouistreham, la seule solution existant pour se doucher est proposée par l'association Vents Contraires. Cependant, cette solution n'est accessible que deux jours par semaine. Il en va de même pour l'accès à une machine à laver. L'accès aux douches et à des machines à laver proposées à l'accueil de jour de "La Boussole" à Caen est également restreint par les horaires d'ouverture du dispositif.

Si l'associations Vents Contraires assure ces créneaux de douches directement sur le lieu de vie, le centre de "La Boussole" est situé à 18 kilomètres. Le trajet, à pied et en bus, est d'environ une heure.

### CAPACITÉ DE FOURNITURE D'UN ACCÈS AUX DOUCHES PAR L'ASSOCIATION ROOTS DANS LE DUNKERQUOIS



Proportion de personnes pouvant prendre une douche sur une journée d'intervention de Roots

Source : données associatives

### PAROLE DES PREMIERS CONCERNÉS

En décembre 2022, **Ali**, mineur de 13 ans présent à Calais, utilise comme de nombreuses personnes les douchettes des toilettes de l'accueil de jour du Secours Catholique pour se laver. Il explique : "l'eau est froide là-bas. On ne veut pas tomber malade, on lave nos têtes, nos mains et nos pieds, mais on ne fait pas de douche complète."

### En raison des barrières d'accès décrites ci-dessus, les personnes sont contraintes de trouver des moyens alternatifs pour se laver



**Douches à l'hôtel situé à proximité du centre-ville, en échange d'une somme d'argent**



**Utilisation de sources d'eau non protégées à proximité du lieu de vie (canal) pour se laver et laver les vêtements**



**Pratiques d'hygiène corporelle en extérieur à l'eau froide**

## DES SOLUTIONS PEU ACCESSIBLES ÉCONOMIQUEMENT

De même que pour l'accès à l'eau, les solutions alternatives utilisées pour accéder à des douches sont pour la plupart monétisées, ce qui représente une barrière d'accès considérable.

### PAROLE DES PREMIERS CONCERNÉS

En décembre 2022, **Mohammed**, mineur isolé vivant dans une tente sur le centre-ville de Calais dit que ses camarades prennent des douches à l'hôtel de temps en temps mais que lui n'a pas assez d'argent pour le faire.

## SÛRETÉ DE L'ACCÈS : UNE MISE EN DANGER PHYSIQUE

De même que pour l'accès à l'eau, les trajets entre les lieux de vie et les dispositifs de douches ou les points de ramassage impliquent souvent des trajets le long de routes départementales, entraînant des risques physiques pour les personnes.

De plus, en 2022, les créneaux de douches proposés par La Vie Active ne comportent pas de créneaux spécifiques dédiés aux mineurs non accompagnés, malgré les demandes effectuées par les associations auprès de la DDETS du Pas-de-Calais pour des raisons évidentes de sécurité.

## ACCEPTABILITÉ DE L'ACCÈS

Les dispositifs de douches existant présentent plusieurs limites. à Calais, les personnes exilées rencontrées décrivent la durée des douches de La Vie Active - 8 minutes d'eau par personne - comme insuffisante. En ce qui concerne les douches accessibles aux femmes et aux enfants dans le gymnase de Grande-Synthe, la quantité d'eau chaude est limitée et les douches sont collectives (il n'existe aucune cabine individuelle dans le gymnase), impactant grandement le caractère acceptable de cette solution.

Les douches proposées par les différents acteurs associatifs sont également caractérisées par une durée nécessairement limitée par le manque de moyens humains et logistiques.

Pour les personnes exilées vivant à Ouistreham, l'accès à l'accueil de jour de "La Boussole" à Caen est conditionné à l'achat d'un ticket de bus. Ainsi, un aller-retour pour prendre une douche coûte 3,20 €, somme non-négligeable pour des personnes ne disposant d'aucune ressource financière. De plus, les personnes exilées témoignent être fréquemment victimes de contrôles dans les transports et subir régulièrement des amendes.

Enfin, les solutions alternatives auxquelles recourent les personnes pour se laver et laver leurs effets personnels comportent des risques physiques et sanitaires (chute, noyade, maladies hydriques, etc.). Au mois d'août 2022 à Loon-Plage, un jeune homme soudanais âgé de 20 ans est mort noyé, alors qu'il tentait de se laver dans le canal jouxtant le lieu de vie<sup>24</sup>.

**24 LARCHERL, "Grande-Synthe : un jeune migrant mort noyé dans un canal aux abords d'un campement d'exilés", FRANCEINFO**  
Disponible sur : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/grande-synthe-un-jeune-migrant-mort-noye-dans-un-canal-aux-abords-d-un-campement-d-exiles-2594780.html>

Les solutions alternatives auxquelles recourent les personnes pour se laver possèdent également des limites car ne sont pas prévues à cet effet : ainsi, à Calais, de nombreux exilés témoignent se rendre à l'accueil de jour du Secours Catholique pour assurer leur hygiène corporelle, or ce lieu ne dispose pas d'infrastructures de douches destinés aux hommes, qui se lavent donc à l'aide des lavabos.

### PAROLE DES PREMIERS CONCERNÉS

**Ahmed**, jeune mineur soudanais de 16 ans vivant sur le lieu de vie dit "Old Lidl" à Calais, explique que la durée de la douche proposée par La Vie Active est limitée à 8 minutes et souligne : "quand l'eau s'arrête, j'ai encore du savon partout."

## 4. UNE QUASI-ABSENCE D'ACCÈS À DES TOILETTES

### UNE ABSENCE TOTALE DE DISPONIBILITÉ, DE CONTINUITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

Si des toilettes sont disponibles de manière continue pour les personnes exilées à Calais (installées et maintenues par l'opérateur La Vie Active), ces dernières sont situées à proximité de deux lieux de vie très peu peuplés. La localisation de ces infrastructures se révèle incohérente avec la répartition des personnes exilées sur les différents lieux de vie ; ainsi, la grande majorité des personnes n'ont accès à aucune infrastructure de toilettes pendant toute la durée de leur présence sur la zone.

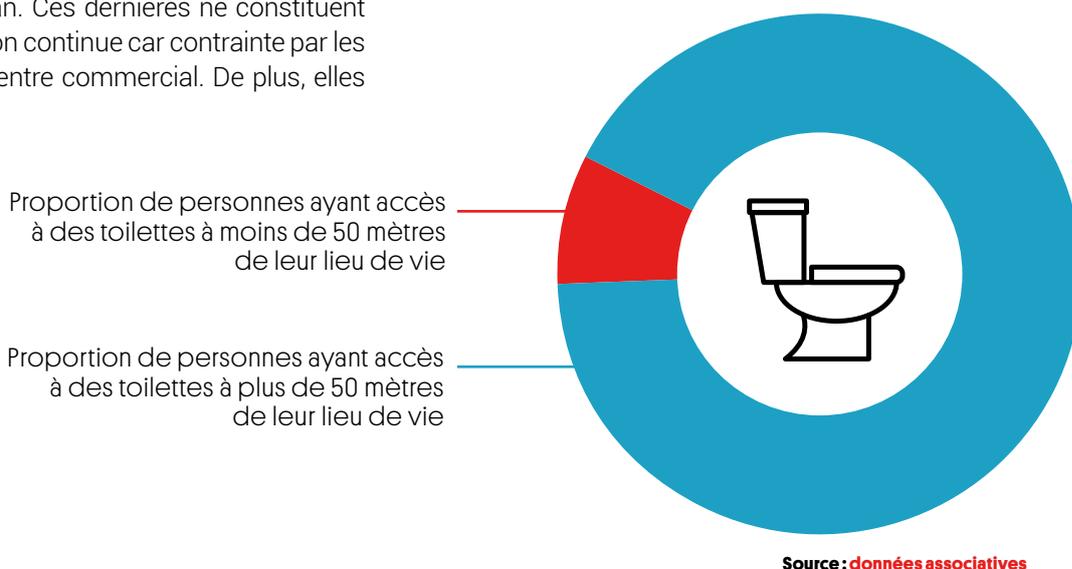
Quant aux infrastructures publiques existantes, elles sont situées à de très grandes distances des lieux de vie.

à Dunkerque, le seul accès à des infrastructures de toilettes pour les personnes exilées consiste à se rendre au centre commercial Auchan. Ces dernières ne constituent cependant pas une solution continue car contrainte par les horaires d'ouverture du centre commercial. De plus, elles

sont situées à plus de 3,5 kilomètres du lieu de vie principal en 2022, soit plus de 50 minutes de marche.

La situation est similaire dans la commune de Ouistreham : bien qu'il existe des toilettes publiques, celle-ci sont fermées au public entre 21h et 4h du matin. Dès lors, aucune infrastructure n'est accessible aux personnes lorsqu'elles doivent faire leurs besoins pendant la nuit. Ces toilettes se trouvent à plus d'un kilomètre du lieu de vie (15 minutes à pied). Cette distance ne permet pas aux personnes d'accéder à des infrastructures de manière systématique pour faire leurs besoins.

#### DISTANCE D'ACCÈS AUX TOILETTES À CALAIS, JUILLET 2022



Source: données associatives

**En raison des barrières d'accès décrites ci-dessus, les personnes sont contraintes de trouver des moyens alternatifs pour faire leurs besoins**



**Miction et défécation à l'air libre à proximité immédiate de l'endroit où les personnes dorment**



**Existence de latrines auto-construites**



**Utilisation de couches pour adultes**

Le Refugee Women's Center explique que "L'un des produits les plus demandés sont les couches d'incontinence pour adultes, que les femmes utilisent afin d'éviter de devoir faire leurs besoins à l'extérieur plusieurs fois par jour"

Ces solutions alternatives peuvent s'avérer inopérantes en cas de météo défavorable par exemple.

## UNE ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE LIMITÉE

Si des toilettes sont mises à disposition à titre gracieux par les institutions à Calais, des barrières d'accès économiques existent notamment via la monétisation des infrastructures permise par des relations d'emprise et des phénomènes de domination, qui sont nécessairement accentués par la rareté des dispositifs et l'absence

de prise en compte des dynamiques communautaires dans leur installation. Ces barrières économiques d'accès sont d'autant plus importantes pour les personnes les plus vulnérables : femmes, minorités de genre, minorités ethniques, etc.

## QUALITÉ ET SÛRETÉ : UNE EXPOSITION AUX RISQUES DE VIOLENCES

À Calais, l'accès aux toilettes comporte de nombreux risques notamment pour les publics les plus vulnérables. D'une part, l'installation de toilettes par les institutions sans prise en compte des dynamiques communautaires et sans consulter les associations travaillant quotidiennement sur le terrain augmente les risques de phénomènes d'emprise. Par ailleurs, la séparation des infrastructures par genre n'est pas automatique.

De la même manière, aucune infrastructure n'est réservée aux mineurs. Autant de risques que l'on retrouve également dans l'accès aux toilettes publiques sur les communes de Dunkerque et de Ouistreham.

Par ailleurs, il n'existe aucun éclairage à l'intérieur des infrastructures, ni à l'extérieur, contribuant ainsi à créer un contexte propice aux violences.

Enfin, les lieux de défécation à l'air libre sont quant à eux loin de garantir un accès sécurisé au regard de leurs caractéristiques : l'absence d'éclairage, l'absence d'intimité et de cabines permettant une fermeture, etc. sont autant de facteurs qui créent des conditions propices au harcèlement et aux abus sexuels. Un risque accentué pour les personnes en situation de vulnérabilité. L'association Refugee Women's Center souligne notamment les risques de violences basées sur le genre pour les femmes et enfants (agressions physiques et sexuelles) en raison de l'absence d'infrastructure de toilettes et d'éclairage sur le lieu de vie.

## MANQUE D'ACCEPTABILITÉ ET ABSENCE DE DIGNITÉ

L'absence quasi-totale de toilettes sur le nord littoral entraîne le maintien des personnes exilées dans des conditions de vie indignes caractérisées par la nécessité quotidienne de faire ses besoins dehors.

Par ailleurs, les rares solutions disponibles mettent en lumière un manque d'acceptabilité pour de nombreuses raisons. Aucune des toilettes mises à disposition par les institutions à Calais ne dispose d'un accès pour les per-

sonnes à mobilité réduite (PMR). Le manque d'acceptabilité de l'accès concerne également les femmes, pour qui aucun produit d'hygiène menstruelle n'est mis à disposition. Couplée aux limites de l'accès à des douches exposées précédemment, la précarité en hygiène menstruelle est d'autant plus importante. Enfin, le manque d'entretien et de nettoyage des infrastructures a été constaté par plusieurs associations, ce qui conduit à des phénomènes de non-recours.

Ancienne zone de distribution  
associative labourée  
par les autorités



# 5 • CONSÉQUENCES SANITAIRES DU MANQUE D'ACCÈS À L'EHA



## MANQUE D'ACCÈS À L'EAU

### DÉSHYDRATATION

Les nombreuses entraves d'accès à l'eau ont des conséquences importantes sur la santé des personnes exilées. D'une part, la quantité insuffisante disponible entraîne fréquemment des maux de tête et des situations de déshydratation, notamment observés par les associations chez les femmes enceintes et les nourrissons ainsi que chez les enfants, en particulier pendant les périodes estivales.

### MALADIES HYDRIQUES

Le recours à des solutions alternatives pour accéder à de l'eau, notamment l'usage pour la boisson d'eau non potable et généralement contaminée par des agents pathogènes, entraîne le développement de maladies hydriques et gastro-intestinales dont des diarrhées aiguës. Ces pathologies sont également une des conséquences de

l'utilisation de contenants non protégés pour transporter et stocker l'eau (jerrycan sales, partage de bouteilles en plastique, etc.). Les personnes exilées ne disposent d'aucun moyen de s'assurer de la potabilité de l'eau qu'elles boivent. Les personnes vulnérables, dont les jeunes enfants et les nourrissons, sont d'autant plus exposés à ces risques : le Refugee Women's Center souligne en effet les risques sanitaires induits par l'impossibilité pour les parents de stériliser les biberons distribués par l'association.

### SANTÉ MENTALE

Le manque d'accès à de l'eau notamment pour boire possède d'importantes conséquences sur la santé mentale. Les équipes de Médecins du Monde intervenant sur le Dunkerquois ont constaté en 2022 une forte dégradation de la santé psychique des personnes exilées résultant des conditions de vie auxquelles elles sont exposées.



## ACCÈS INSUFFISANT À L'HYGIÈNE CORPORELLE

### INFECTIONS

Les associations constatent de nombreuses infections cutanées aux mains et aux jambes, résultant de plaies généralement dues aux traversées de forêt sur les lieux de vie et ne pouvant être nettoyées. Médecins du Monde relève par ailleurs la présence de cas d'impétigo, maladie infectieuse extrêmement contagieuse fréquente chez les enfants, qui nécessite des mesures d'hygiène renforcées pour éviter toute prolifération à d'autres parties du corps et la contamination de l'entourage.

De plus, pour les personnes sortant d'hospitalisation, notamment les femmes en situation de post-partum, l'impossibilité d'avoir de l'eau de qualité pour la boisson et l'hygiène corporelle représente un danger important pour la santé.

### PATHOLOGIES DERMATOLOGIQUES

L'ensemble des associations médicales intervenant sur le nord littoral déplore de nombreuses pathologies liées au manque d'accès à l'hygiène corporelle, notamment des épidémies fréquentes de gale. Le manque d'accès au lavage du linge provoque également de nombreuses infections fongiques, principalement sur les pieds et les parties intimes, dues au fait que les personnes portent les mêmes vêtements et sous-vêtements pendant des semaines sans pouvoir les laver.

### SANTÉ MENTALE

Se laver sur le littoral nord implique une absence d'intimité quasiment systématique, portant atteinte au sentiment de dignité des personnes. La majorité des associations observe chez les personnes exilées un manque de confiance en soi et des gênes dans les interactions sociales résultant du manque d'accès à l'hygiène corporelle.



## ABSENCE D'ACCÈS À DES TOILETTES

### MALADIES HYDRIQUES ET VECTORIELLES

La pratique de la miction et de la défécation à l'air libre comporte un fort risque de propagation de maladies hydriques et vectorielles notamment la diarrhée et les infections par vers intestinaux. Ces risques sont très présents pour les jeunes enfants qui sont particulièrement vulnérables à ces pathologies.

### MALADIES INFECTIEUSES

L'absence d'infrastructures de toilettes accessibles et adaptées pousse les personnes à se retenir de faire leurs besoins, ce qui impacte leur santé en favorisant les infections. Ainsi, Médecins du Monde atteste de la surreprésentation sur l'année 2022 des infections et troubles urinaires et rénaux parmi les pathologies rencontrées par les équipes du Dunkerquois.

Le manque d'eau pour se nettoyer et le sentiment d'insécurité dû à l'absence de sanitaires poussent notamment les femmes à se retenir pendant des heures. Par ailleurs, le port de couches par les femmes augmente le risque d'infections vaginales et d'irritations à cause de l'humidité prolongée.



## ABSENCE DE RAMASSAGE DES ORDURES

L'insalubrité générale des lieux de vie est aggravée par l'absence de dispositifs adaptés de ramassage des ordures. Outre les mauvaises odeurs, ces conditions favorisent la présence et la prolifération de nuisibles, notamment des rats qui induisent des risques de transmissions de maladies, de morsures, etc.

## CONCLUSION

En termes d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA), les besoins de base des personnes exilées en transit dans le Nord de la France sont loin d'être satisfaits.

Les difficultés d'accès à l'eau, aux douches et aux sanitaires sont criantes, tant au niveau de la distance entre les points d'eau et d'hygiène et les lieux de vie, qu'au niveau des quantités disponibles et des conditions d'accès.

Les carences des réponses institutionnelles ont entraîné une mobilisation d'acteurs externes venus de la société civile. On assiste ainsi à la multiplication de structures associatives indépendantes qui s'engagent pour le respect des droits fondamentaux des personnes survivant à la frontière via l'amélioration de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

Il s'agit dans la majorité des cas de structures de petites tailles, fonctionnant largement grâce à des bénévoles et avec des capacités financières et logistiques limitées. Dès lors, les services qu'elles proposent ne peuvent pallier complètement les manquements des pouvoirs publics.

Le manque d'accès à l'EHA sur la zone possède de graves conséquences en termes de sécurité, de santé physique et mentale et constitue une atteinte à de nombreux droits fondamentaux notamment le droit à des conditions de vie décentes et le droit à la dignité.

Ce premier rapport d'observatoire cherche à mettre en évidence ces situations de grande précarité en eau, hygiène et assainissement ; situées largement en deçà des standards inter-

nationaux humanitaires de références : ainsi que la nécessité pour l'État d'améliorer les conditions d'accès à l'EHA pour les personnes exilées afin que leurs besoins vitaux soient assurés. Au regard de l'évolution des normes législatives et réglementaires françaises, SOLIDARITÉS INTERNATIONALE continue à se mobiliser sur le nord littoral pour analyser les potentielles évolutions des situations dans le Calaisis, dans le Dunkerquois et à Ouistreham, et fournir un état des lieux détaillé des réponses apportées par les autorités publiques au regard de leurs nouvelles obligations en matière de droit à l'eau.



**solidarités**  
international

89 RUE DE PARIS  
92110 CLICHY  
T : +33 (0)1 76 21 86 00  
**SOLIDARITES.ORG**

